



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 578 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES  
RENDUS ET AUTRES REVENUS (EXERCICE FINANCIER 2022)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 579 SUR LA TARIFICATION DES LOISIRS  
(BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE  
ET MARINA – EXERCICE FINANCIER 2022)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le *Règlement n° 578 sur la tarification des services rendus et autres revenus (exercice financier 2022)* et le *Règlement n° 579 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire et marina – exercice financier 2022)* ont été adoptés.

Les règlements n<sup>os</sup> 578 et 579 entrent en vigueur le 17 novembre 2021, jour de leur publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et sont aussi disponibles pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 17 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 17 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 novembre 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier